

Image not found or type unknown



Nouveau salon de toilettage

Par **Darkwatch**, le **19/12/2015** à **15:58**

Bonjour,

Est-il possible d'acheter un local commercial, dont le nom, la clientèle et le régime de TVA sont compris dans le prix de vente, en ayant déjà créé une micro-entreprise avec une TVA assujettie ?

Faudra-t-il abandonner la micro-entreprise et garder le nom du local et donc sa TVA non assujettie ou peut-on "renommer" le local et changer son régime de TVA ?

Merci de vos réponses.

Cordialement

Darkwatch